



**Ministère des solidarités et de la santé
Ministère de l'action et des comptes publics**

DIRECTION DE LA SECURITE SOCIALE
Sous-Direction du pilotage du service
public de la sécurité sociale
Bureau 4B
Eléonore Voillot
☎ : 01.40.56.70.37
eleonore.voillot@sante.gouv.fr
N° D-2018-030131

Paris, le **19 DEC. 2018**

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis aux fins d'agrément, en application des dispositions des articles L. 123-1 et L.123-2 du code de la sécurité sociale, la convention collective nationale de travail des agents de direction des organismes du régime général de sécurité sociale que vous avez conclue le 18 septembre 2018 avec l'ensemble des organisations syndicales.

Cette convention collective catégorielle définit les conditions de travail applicables aux agents de direction des organismes du régime général de sécurité sociale et complète la législation du travail par des dispositions propres à cette catégorie de salariés.

J'ai décidé de procéder à l'agrément de cette convention collective nationale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée

La directrice de la sécurité sociale



Mathilde LENOIT-LELOUP

Monsieur Raynal LE MAY
Directeur de l'UCANSS
18, avenue Léon Gaumont
75 980 PARIS cedex 20

Copie M. le directeur général de la Cnam, Messieurs les directeurs de la Cnaf, de la Cnav et de l'Acoss